



Protocole relatif aux séjours des classes transplantées

Préambule

Ce protocole est un document officiel qui établit de manière la plus claire possible le rôle de la famille et de l'équipe d'encadrement avant et pendant la classe transplantée ainsi qu'au retour de celle-ci.

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 peuvent participer respectivement aux classes transplantées de montagne à La Parva, d'activités nautiques à Rapel et de ski à La Parva.

Afin d'assurer au mieux la sécurité des élèves lors de ces sorties scolaires, une équipe d'encadrement doit être formée. Elle est constituée obligatoirement de l'enseignant et de personnes chargées :

- de l'encadrement de la vie collective (nous les appellerons **groupes de vie**) en dehors des périodes d'enseignement :
- et, pour l'éducation physique et sportive, de l'encadrement spécifique ou renforcé exigé en fonction de l'activité pratiquée (nous les appellerons activités sportives).

Les sorties se déroulant hors temps scolaire et comportant des nuitées sont facultatives. Elles sont donc soumises à autorisation parentale.

Avant le départ

- Information des parents : donner toute l'information et les détails nécessaires bien avant le voyage.
- le transport est pris en charge par une entreprise agréée qui doit être en règle vis-à-vis des normes de sécurité en vigueur (contrat avec l'établissement qui vérifie les habilitations). De temps en temps, un organisme réalise un contrôle inopiné;

Avant le départ du premier séjour des classes transplantées, l'entreprise envoie une copie des documents de contrôle technique du bus ainsi que les permis de conduire des chauffeurs.

Pour la classe de ski à La Parva, les bus sont équipés pour la neige, et conduit par des chauffeurs expérimentés.

- respecter la liste des vêtements demandés ;
- réaliser impérativement la valise avec l'enfant ;
- demander de prévoir une **crème à écran total** et vérifier que celle-ci n'est pas périmée (durée 1 an), demander aux parents de montrer à leur enfant comment bien s'appliquer la crème sur toutes les zones exposées ;
- rappeler l'absolue nécessité de fournir des lunettes de soleil de qualité et habituer l'enfant à les porter ;
- mettre une casquette dans le trousseau et demander à l'enfant de l'utiliser ;
- indiquer aux familles qu'il est essentiel d'échanger avec leurs enfants à propos des **risques possibles**, de leur nécessaire protection durant le séjour (à La Parva ou à Rapel), notamment sur l'importance et la façon d'utiliser un





écran solaire, sur l'indispensable port de lunettes de soleil lors des sorties par temps de neige, sur l'obligation du port d'un casque dans certaines situations, pourquoi et comment utiliser un gilet de sauvetage, etc...

Tout élève n'ayant pas approuvé le test de natation ne pourra pas réaliser d'activité nautique..

- prévenir les parents que **le téléphone portable est proscrit** par souci d'égalité entre les élèves et par respect du projet pédagogique mis en œuvre.
- signaler aux familles que les enfants ne sont pas autorisés à emporter avec eux des objets de valeurs. En tout état de cause, ni l'établissement ni l'encadrement ne pourraient être tenus responsables en cas de perte, vol ou dégradation.
- signaler aux familles que les enseignants sont **responsables et libres de leur activité pédagogique**. Leur projet a été validé par l'Inspecteur de l'Education Nationale. Parfois, un enseignant proposera un journal des élèves, mais ce n'est pas une obligation ;
- en ce qui concerne l'encadrement, il convient de distinguer les groupes de vie et les activités sportives.

Qu'entend-on par groupe de vie ? Ce sont les moments qui ne sont pas encadrés par les moniteurs comme : lever/toilettes/petit déjeuner/ préparation sortie / déjeuner/temps libre / goûter / diner/soirée/coucher. Ils sont encadrés par 3 adultes (1 enseignant, 1 accompagnateur et 1 animateur) pour les CE2 et CM1 et 2 adultes (1 enseignant et 1 animateur) pour les CM2 qui prennent chacun en charge le même groupe d'élèves toute la semaine. L'enseignant pourra indiquer aux parents les adultes responsables de chacun des groupes constitués.

	La Parva Montagne	Rapel sports nautiques	La Parva Ski
	CE2	CM1	CM2
enseignant	1	1	1
accompagnateur	1	1	-
animateur	1	1	1
TOTAL groupes de vie	3	3	2

Quant aux activités sportives, elles sont menées par des moniteurs : 3 pour les classes "Montagne" en CE2 à La Parva, 4 pour les classes "sports nautiques " (2 moniteurs + 2 aides moniteurs) de CM1 à Rapel, 3 pour les classes "Ski" en CM2 à La Parva.

	Activité de montagne*	Kayak et voile	Ski
moniteur	3	2	3
Aide moniteur	-	2	-
TOTAL activités sport	3	4	3

^{*} randonnées CE2 : 3 moniteurs pour un ½ groupe, + l'enseignant si groupe entier

Les moniteurs se partagent les élèves selon leurs propres critères (niveau pour le ski par exemple). Les groupes d'activités sportives ne peuvent donc pas être constitués à l'avance, les moniteurs évaluant les élèves sur place. Les groupes peuvent également varier en fonction des activités ou de l'évolution de l'enfant au cours de la semaine. Pour autant, les moniteurs sont responsables de leur groupe et peuvent être accompagnés de l'enseignant et/ou de l'animateur.





- départ : avertir les parents de déposer la valise de leur enfant dans le chariot placé à l'entrée de l'école. Pendant que l'enfant entre en classe comme d'habitude, le personnel de service charge les bagages. Les parents qui le souhaitent peuvent attendre le départ du bus devant l'entrée principale du lycée où la directrice adjointe (ou coordonnatrice des classes transplantées) les accueillera. Puis les élèves accompagnés de leur enseignant rejoindront le bus.
 - Préparation de l'équipe chargée des enfants et rôles de chacun : renforcer la rigueur de l'encadrement grâce au respect de ce protocole.
- demander une **assurance obligatoire** pour les classes transplantées et indiquer aux parents qu'ils doivent se renseigner pour savoir ce que couvre leur assurance. Tous les enfants inscrits au ministère d'éducation chilien sont assurés pendant le trajet et peuvent recevoir, en cas d'accident, des soins médicaux gratuits dans les services publics.
- veiller à ce que toutes les autorisations parentales pour le séjour soient remplies ;
- disposer en permanence de toutes les **données pertinentes et nécessaires sur les enfants** que l'adulte a en charge : numéros de téléphone des parents, conditions de santé spécifiques de chaque élève, médicaments dont il pourrait avoir besoin avec obligatoirement une ordonnance et une décharge des parents, allergies, assurances, etc...
- prendre en considération **l'âge du groupe en question** et le fait que chaque enfant a son propre rythme, son caractère et ses besoins particuliers ;
- prévoir des moniteurs ayant une accréditation à prodiguer les "**premier secours**". Remarque : la clinique "Las Condes" est fermée lorsque le centre de ski ne fonctionne plus ;
- rappeler la responsabilité de l'équipe d'encadrement pour qu'ils **contactent en cas de problème** le plus rapidement possible la direction de l'établissement. L'objectif est de connaître la décision des parents. Pour ce faire, les parents et une personne qu'ils auront désignée doivent **être impérativement joignables** durant la semaine de séjour. En cas d'urgence, il sera nécessaire que les parents viennent chercher l'enfant après prodigation des premiers soins par l'encadrement.
- l'équipe d'encadrement peut, en cas d'accident, **prendre toutes les mesures qui s'imposeraient** y compris l'hospitalisation. Une **autorisation d'intervention chirurgicale** devra impérativement être remplie par les parents.
- réaliser une **communication journalière** qui sera déposée sur le site de l'école : le lundi pour signaler l'arrivée de la classe sur le lieu de séjour puis, du mardi au vendredi pour donner une information assortie d'une ou deux photos sur la vie du groupe. Aucune photo individuelle ne sera fournie ;

Préparation des enfants :

- répartir les élèves en **trois groupes de vie avec un adulte responsable** par groupe (1 enseignant, 1 animateur et 1 accompagnateur) pour les CE2 et CM1 / **deux groupes de vie avec un adulte responsable par groupe** (1 enseignant et 1 animateur) et informer les enfants ;
- multiplier les **moments d'apprentissage** avec les enfants en rapport avec ce qu'ils vont vivre pendant leur séjour loin de leurs parents : questions liées aux soins de leur propre personne et à la sécurité ;
- développer la confiance en eux-mêmes, ainsi que vis-à-vis des enseignants et des moniteurs;





- expliquer les bienfaits d'un tel voyage ;
- prévenir des conséquences négatives qui pourraient résulter du manque d'observation des consignes de sécurité.
- rappeler en classe que le règlement de l'établissement s'applique à l'élève durant la classe transplantée.

Mesures de précaution concernant la prévention des abus sexuels :

- apprendre aux enfants à se protéger contre les abus sexuels, c'est avant tout leur apprendre à avoir confiance en eux, mais aussi leur apprendre à se tirer d'affaire seuls, en sachant reconnaître les dangers potentiels, les évaluer et trouver l'aide nécessaire. Il est très important de leur donner des exemples de comportements inadaptés de la part d'adultes ou de leurs pairs et de leur apprendre à y répondre. Les parents et les enseignants peuvent réellement améliorer les capacités des enfants à répondre à temps en passant en revue toutes les réactions possibles s'ils se trouvent dans une situation dangereuse ;
- former les enfants sur les qualités interpersonnelles qui sont nécessaires à la **construction de relations sûres** et épanouissantes et demander aux parents de **communiquer positivement sur la sexualité** car les enfants qui restent candides sur la question risquent plus d'être victimes d'abus et de tomber dans le piège du secret. Leur expliquer comment leur corps fonctionne, que leur corps leur appartient et qu'ils peuvent dire non, qu'ils ont droit au respect et à la protection des adultes.

Matériel à prévoir par l'école :

- protection solaire à écran total à avoir en réserve ;
- lunettes en réserve en cas de besoin ;
- casquettes de secours ;
- afin de garantir une bonne sécurité, **casques et dossards** LAF pour le ski à La Parva, **gilets de sauvetage** pour les classes à Rapel.

Pendant le séjour

- répartir les tâches de la vie quotidienne selon un planning écrit réalisé par l'équipe.
- définir les rôles de chaque membre de l'équipe d'encadrement pour la vie de groupe ;
- vérifier le matériel personnel de l'enfant (lunettes, crème, vêtements) ;
- bien rappeler aux enfants **les risques éventuels et les règles de prévention** des risques ainsi que la sécurité (rappel des moniteurs) ;
- veiller à la sécurité : l'encadrement prendra toutes **mesures de sécurité** nécessaires au bon déroulement du séjour : exercice d'évacuation, rappel des règles, protection, ...

Les moniteurs doivent s'assurer que chacun des élèves de leur groupe respecte les règles concernant la protection de soi : à chaque sortie, application de la protection solaire toutes les 2 heures, en insistant sur une application





généreuse, usage des lunettes de soleil, port de vêtements appropriés pour chaque activité (casquette, chaussures de marche, gilet de sauvetage, ...)

- mener, à un moment propice de la journée, une **réunion enseignants/moniteurs** pour ajuster l'organisation du lendemain :
- rassurer l'enfant en cas de problème émotionnel et revenir sur tous les aspects positifs d'un tel séjour. L'encadrement s'abstiendra de téléphoner aux parents afin de ne pas amplifier le problème qui bien souvent est passager. Si la situation devait perdurer, il conviendra de demander aux parents de rapatrier l'enfant ;
- aider l'enfant s'il en a besoin quelle que soit la situation ;
- communiquer rapidement en cas de problème (maladie, malaise ou accident) avec la directrice adjointe qui relayera aussitôt l'information auprès des parents concernés, de sorte que les décisions nécessaires puissent être prises conjointement par les responsables de la classe transplantée et la famille ou, en cas de problème de communication avec la famille, par l'équipe d'encadrement;
- faire en sorte que enfants ne se sentant pas bien (douleurs diverses, fièvre, nausées, vomissements, etc...) puissent se tourner vers l'un des adultes responsables du groupe pour **recevoir les soins et le réconfort** dont ils ont besoin. Prévenir la famille en cas de nécessité ;
- veiller à ce que chaque élève de son groupe ait une **vie quotidienne normale** : alimentation, hydratation, sommeil, temps de repos.
- prévenir les parents qu'ils doivent venir chercher leur enfant sur le lieu du séjour en cas de **retour anticipé** nécessaire (maladie ou autre).

Au retour du séjour

- en cas de **mauvaises conditions météorologiques**, la classe pourra être prolongée jusqu'à un retour possible en toute sécurité; des vivres sont prévus en cas de prolongation.
- le retour, pour les classes de Vitacura, se fait du côté de la maternelle pour des questions de sécurité (moins de trafic) ; les parents attendent dans le hall de la maternelle. Aucun adulte ni enfant pourra accéder à la cour de récréation. Les animaux domestiques sont interdits. Les classes de Chamisero arrivent par l'entrée principale.
- les parents doivent arriver à l'heure de retour prévue ;
- A Vitacura, à la descente du bus, chaque groupe de vie se rend avec l'enseignant, l'animateur et/ou l'accompagnateur dans le hall, à l'intérieur de l'école maternelle où les parents attendent ;
- les parents devront récupérer leur enfant en mains propres après un bref **échange avec le responsable** du groupe. Puis ils se rendront à l'extérieur pour reprendre la valise de l'enfant. Des agents de service s'occuperont des bagages afin que l'encadrement puisse être à disposition des parents ;





- l'encadrement veillera à bien communiquer avec les parents, **particulièrement s'il y a eu un souci**. Les parents devront avoir la possibilité de s'entretenir avec le responsable du groupe de leur enfant afin de recueillir à son propos toutes informations pertinentes concernant le séjour.